



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 17 Décembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 7.12, 7.13, 7.14, 7.15, 7.16, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 2.12, 2.13, 2.14, 2.15, 2.16, 2.17, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 6.8), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Sylvie MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 2.1), M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 8.1 et jusqu'au 0.5), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 7.6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 7.14) Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 3.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Claude PREIONI représenté par Mme Françoise GILLET Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 4.3) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.3) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaivre : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 3.1)

Étaient absents : Arguel : M. André AVIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guericc CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vaivre : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : A. AVIS, E. ALAUZET, P. BONNET, E. BRIOT, C. CAULET, Y.M. DAHOUI, C. DELBENDE, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 4.7), M. OMOURI, Y. POUJET, G. PACAUD, C. BOTTERON (à partir du 7.15), M. JASSEY (jusqu'au 4.7), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, D. PARIS, P. CONTOZ, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, A. GROSPERRIN, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : M. DONEY, C. THIEBAUT, J. GROSPERRIN, E. MAILLOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. LIME, M. SEBBAH, L. CROIZIER, D. POISSENOT, N. BODIN, M. LOYAT (jusqu'au 4.7), C. WERTHE, M. ZEHAF, A. BLESSEMAILLE, Y. GUYEN (à partir du 7.15), G. ORY (jusqu'au 4.7), J. CANAL, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, J.Y. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, D. PAINÉAU, Y. MAURICE, J. KRIEGER, F. TAILLARD

Délibération n°2018/004520

Rapport n°1.1.3 - Décision modificative n°3 de 2018

Décision modificative n°3 de 2018

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

La Décision Modificative n°3 comprend essentiellement les inscriptions suivantes :

Sur le budget principal :

- ajustement des recettes notifiées : FDPTP (+ 15 K€), DGF permanents syndicaux (+ 17 K€) ;
- ajustement suite à la CLECT et à la refacturation au CCAS et budgets annexes ;
- des recettes nouvelles (+11 K€)
- des dépenses nouvelles (+ 240 K€) ;
- des diminutions de CP 2018 liées aux révisions d'AP qui pourraient faire l'objet de mandatements au 1^{er} trimestre 2019 et dont l'échéancier ne prévoit à ce jour aucun CP en 2019 (-281 K€) ;
- des opérations équilibrées en dépenses et recettes : valorisation des travaux en régie (66 K€) et régularisation (40 K€) ;
- des redéploiements entre chapitres budgétaires (1,6 M€).

Sur le budget annexe Transports :

- des régularisations (solde de titre et de rattachements en dépenses et recettes) ;
- des recettes nouvelles (1 035 K€) ;
- des diminutions de CP liées aux révisions d'AP qui pourraient faire l'objet de mandatements au 1^{er} trimestre 2019 et dont l'échéancier ne prévoit à ce jour aucun CP en 2019 (-2,2 M€ en dépenses et -2,5 M€ en recettes) ;
- des opérations financières équilibrées en dépenses et recettes pour le transfert des études de la voie en site propre (692 K€).

Sur le budget annexe Déchets, des régularisations avec inscriptions en dépenses pour 18 K€ pour l'annulation de rattachements, et pour 96 K€ d'admission en non-valeur financés tous deux par un redéploiement depuis les dépenses imprévues en fonctionnement.

Sur le budget annexe Aménagement de la zone nord des portes de Vesoul : prise en compte d'une recette d'investissement (avance du budget principal) pour équilibrer le budget suite au report de la vente de terrain.

Sur le budget annexe AIBO, un ajustement des crédits en fonction des réalisations effectives de l'année et des écritures comptables de valorisation des stocks.

Sur le budget annexe Autres ZAE, une opération de régularisation suite à la reprise du budget de la ZAE de la Foulottière à St Vit.

Sur les budgets annexes Eau et Assainissement, sont notamment prévus l'intégration des résultats transférés des communes dans le cadre du transfert de compétence au 1^{er} janvier 2018, des écritures d'ordre, des ajustements de recettes et de dépenses ainsi que des dépenses nouvelles.

La DM3 conduit à une diminution du recours à l'emprunt du budget annexe assainissement (- 701K€).

La DM3 2018 est établie dans le respect du cadrage budgétaire fixé dans le cadre de la prospective financière et du PPIF. Elle prend en compte les ajustements nécessaires suite aux notifications reçues depuis le vote du budget primitif, ainsi que des ajustements de dépenses, en fonction notamment de l'état d'avancement des différentes opérations d'investissement.

I. Budget principal

A/ Opérations financières impactant le Budget 2018 et le PPIF 2018-2022

1. Les recettes : ajustements des prévisions budgétaires en matière de dotations et fiscalité

Le Grand Besançon a reçu, par courrier du Conseil Départemental du Doubs en date du 8 octobre 2018, la notification du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) pour un montant de 1 453 735,86 €. Il convient d'ajuster cette recette en DM3 soit + 15 K€ par rapport à la prévision de BP 2018. Bien que l'enveloppe au niveau national soit en baisse de l'ordre de 14 %, les critères de répartition retenus par le CD25 permettent au Grand Besançon de se voir notifier un montant en baisse de seulement 13,1 %. La notification précise que les critères de répartition du CD 25 ont été reconduits.

Il est proposé par ailleurs d'ajuster la prévision budgétaire pour le versement dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement DGF du concours particulier relatif aux permanents syndicaux à la CAGB au titre du 2^{ème} semestre 2017 et du 1^{er} semestre 2018 pour un montant de 16 804,52€.

2. L'ajustement du coût des services communs sur la base du Compte Administratif 2017 et des charges de personnel

Les dépenses des services communs, essentiellement composées des refacturations de frais de locaux des agents logés dans les locaux Ville, et des personnels des Archives sont ajustées annuellement en fonction du coût définitif établi au CA 2017 (+ 75 K€ en dépenses).

Il convient également d'ajuster la prévision budgétaire en dépense pour intégrer les coûts de mise à disposition d'agents par la Ville de Besançon à la CAGB, dans le cadre d'un partage des moyens et expertises, au vu du réalisé (+54 K€).

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) évalue les montants définitifs des attributions de compensation (AC). Les AC versées et reçues en fonctionnement et l'AC d'investissement perçue varient d'une part en fonction des positions prises par délibération par les communes (refus AC investissement), par la correction suite au transfert de la compétence ZAE, par le coût des services communs sur la base de leurs comptes administratifs 2017 respectifs et suite à la communication par la DDFIP de la ventilation par commune des rôles supplémentaires de CFE encaissés en 2018 pour la période 2014-2017 dont les communes de Devecey, Saint-Vit, Vevesmes Essarts et Venise ayant intégré le Grand Besançon au 1er janvier 2017.

Il est proposé d'inscrire des crédits pour régulariser les montants d'AC, soit une recette nette supplémentaire de 217 K€.

Enfin les refacturations des prestations au CCAS et aux budgets annexes sont ajustées et conduisent à une nouvelle recette de 19 K€.

3. Recettes et dépenses nouvelles

Il est proposé d'actualiser les recettes de fonctionnement par rapport aux recettes perçues concernant le salon du livre (+11 K€).

Pour permettre d'engager le marché de révision du PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) en 2018, il est nécessaire d'abonder le programme de 150 K€.

L'inscription d'une avance remboursable de 90 K€ est également opérée afin d'effectuer un versement au budget annexe Portes de Vesoul pour équilibrer le budget suite au report de la vente à l'année prochaine.

4. Révision des échéanciers d'AP/CP

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme (AP) correspondantes.

Il est possible d'engager et liquider dès le 1er janvier 2019 sur les crédits de paiement votés en 2018 au titre de l'année 2019. Cependant, certains échéanciers d'AP se terminent en 2018 et il s'avère que des réalisations se poursuivront en 2019. En l'absence de CP 2019 votés en 2018, aucun paiement ne pourrait intervenir avant la prochaine révision des AP lors du vote du budget primitif (BP) 2019 prévu début avril 2019.

Aussi, afin d'honorer les paiements de manière continue entre le 1er janvier 2019 et le vote du BP 2019, il est proposé de diminuer le montant des crédits de CP 2018 conformément aux réalisations effectives et d'augmenter d'autant les CP 2019 pour les AP/CP suivantes :

- « PLH 2006-2012 » (-112,1 K€),
- « Requalification de l'entrée d'agglomération à Morre » (-129,1 K€),
- « Equipements fluviaux » (-40,1 K€).

A noter que le montant total de ces AP/CP ainsi que leur besoin de financement ne se trouvent pas modifiés, s'agissant d'un simple glissement des crédits sur 2019. Ces glissements de CP font l'objet d'une délibération spécifique.

B/ Opérations financières équilibrées en dépenses et recettes (écritures d'ordre) : travaux en régie

Dans le cadre de la convention mettant à disposition la régie municipale de la Ville de Besançon à la CAGB, des travaux ont été réalisés sur les bâtiments du Grand Besançon en interne à hauteur de 66 K€. Conformément à l'instruction M14, l'ensemble de ces dépenses, mandaté en fonctionnement, est transféré en investissement par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Le détail de ces travaux en régie se situe en annexe 2.

C/ Redéploiements de crédits n'impactant pas le Budget 2018 et le PPIF 2018-2022

La CAGB se porte acquéreur des locaux appartenant à la société CITY CLAIRIA correspondant à l'immeuble dénommé BB3 (ex-Caisse d'Epargne) situés au sein de l'ensemble immobilier de la City et occupés actuellement par les services de la CAGB et de la Région Bourgogne Franche-Comté. Le montant de la transaction s'élève à 5 750 000 €.

Cette opération marque une volonté de la CAGB de se porter acquéreur de locaux jusqu'à présent loués ce qui permet ainsi de générer des économies de fonctionnement mais également de coordonner sur le long terme la réhabilitation, la mise en valeur et l'occupation du site. Cette opération sera financée par les crédits inscrits sur l'enveloppe pour investissements futurs qui nécessitent pour partie un changement de chapitres budgétaires.

D/ Nouvel équilibre du budget principal (une présentation par chapitre est présentée en annexe)

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 275 753,74 €.

Il n'y a pas de besoin de financement par emprunt sur le budget principal.

II. Budget annexe Transports

A/ Opérations financières impactant le Budget 2018 et le PPIF 2018-2022

1. Régularisation (annulation de titre et rattachement)

Il convient de procéder au solde de titres et de rattachements relatifs d'une part à la convention de "transports scolaires" suite au transfert de la compétence à la Région et d'autre part relatif à la tarification multimodale, ce qui implique comptablement l'ouverture de crédits pour 1,8 M€ en dépenses de fonctionnement, et 1,3 M€ en recettes de fonctionnement.

Il est également proposé d'inscrire 60 K€ en recettes pour l'annulation de rattachements de dépenses.

2. Recettes nouvelles : DSP

Conformément au protocole de transfert, le délégataire sortant TRANSDEV reverse des recettes à hauteur de 885 588,45 € correspondant aux titres de transports vendus dont la validité est au-delà du 31 décembre 2017.

149 204,44 € de recettes sont également inscrites au titre de la régularisation du solde de la contribution forfaitaire 2017 du délégataire TRANSDEV. Ces recettes correspondent au montant initial du solde de la contribution forfaitaire 2017 de 403 118,44 € duquel est déduit un dégrèvement de la Cotisation Foncière des Entreprises pour 253 914,00 €.

A noter qu'au vu des réalisations effectives en recettes et en dépenses fin 2018, un ajustement de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Transports pourra être effectué.

3. Révision des échéanciers d'AP/CP

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme (AP) correspondantes.

Il est possible d'engager et liquider dès le 1er janvier 2019 sur les crédits de paiement votés en 2018 au titre de l'année 2019. Cependant, certains échéanciers d'AP se terminent en 2018 et il s'avère que des réalisations se poursuivront en 2019. En l'absence de CP 2019 votés en 2018, aucun paiement ne pourrait intervenir avant la prochaine révision des AP lors du vote du budget primitif (BP) 2019 prévu début avril 2019.

Aussi, afin d'honorer les paiements de manière continue entre le 1er janvier 2019 et le vote du BP 2019, il est proposé de diminuer le montant des crédits de CP 2018 conformément aux réalisations effectives et d'augmenter d'autant les CP 2019 pour les AP/CP suivantes :

- « Travaux de mise aux normes et réhabilitation des cours des dépôts » (-121 K€ en dépenses et - 58 K€ en recettes),
- « Voie en site propre » (-2,1 M€ en dépenses et -2,4 M€ en recettes),

A noter que le montant total de ces AP/CP ainsi que leur besoin de financement ne se trouvent pas modifiés, les crédits faisant simplement l'objet d'un glissement sur 2019. Ces glissements de CP font l'objet d'une délibération spécifique.

B/ Opérations financières équilibrées en dépenses et recettes : Transfert des études de l'AP/CP « Voie en site propre Campus-gare Viotte »

Selon la nomenclature M43, les frais d'études engagés en vue de la réalisation d'investissements sont imputés au compte 2031 « Frais d'études ». Lors de la réalisation, ces frais sont transférés, par opération d'ordre budgétaire, au compte d'immobilisations en cours (compte 23) ou directement au compte définitif d'imputation (compte 21) si les travaux sont effectués et terminés au cours du même exercice.

Cette opération est neutre budgétairement. Il est proposé d'inscrire 691 895 € en dépenses et en recettes pour procéder au transfert de l'opération Voie en site propre Campus – gare Viotte.

C/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports (Une présentation par chapitre est présentée en annexe).

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 608 673,25 €.

Le recours à l'emprunt n'est pas modifié, à hauteur de 2 152 587 €.

III. Budget annexe Déchets

A/ Les opérations financières n'impactant pas le budget 2018 et le PPIF 2018-2012

1. Admissions en non-valeur

Lors de l'élaboration du BP 2018, il a été prévu des crédits à hauteur de 60 000 € pour faire face aux admissions en non-valeur. La transmission par la Trésorerie du grand Besançon des admissions en non-valeurs implique un ajustement à hauteur de 96 200 €. Il est proposé de réduire les enveloppes de dépenses imprévues de fonctionnement pour financer ces dépenses supplémentaires.

2. Régularisation des rattachements

Un travail des services et de la direction des Finances sur le suivi des rattachements est effectué tout au long de l'année. Il est proposé d'inscrire des crédits pour annuler les recettes de rattachements 2017 qui ont fait l'objet d'annulation soit une dépense 2018 de 18 K€ financée par les dépenses imprévues.

L'annulation de recettes rattachées en N constitue une dépense sur l'exercice N+1. L'annulation de dépenses rattachées en N constitue une recette sur l'exercice N+1.

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Déchets (Une présentation par chapitre est présentée en annexe).

Le besoin de financement par emprunt et l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement (virement de section à section) ne sont pas modifiés.

IV. Budget annexe Portes de Vesoul

Il est proposé d'inscrire le versement d'une avance remboursable de 90K€ (montant des travaux effectués en 2018) dans l'attente de la réalisation de la vente en 2019.

V. Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest (AIBO) : Reprises des stocks et ajustement des écritures d'ordre

Il convient d'ajuster les ouvertures de crédits en dépenses et recettes réelles en fonction du CA prévisionnel et également de modifier les écritures d'ordre qui découlent de ces réalisations.

En effet le BA AIBO est géré en comptabilité de stock en coût historique, il faut donc procéder à la valorisation des stocks en fonction de l'activité réelle annuelle des zones d'activité qui le compose.

VI. Budget annexe Autres ZAE

Il est proposé d'effectuer des opérations de régularisation entre chapitres visant à intégrer un excédent suite à la dissolution de la Communauté de Communes du Val Saint Vitois - ZAE La Foulloitière (initialement prévu comme une recette exceptionnelle). L'ajustement du montant par rapport au prévisionnel (-7 K€) est équilibré grâce à une diminution des dépenses de travaux.

VII. Budgets annexes Eau et Assainissement

A/ Transfert des résultats des Communes dans le cadre du transfert de compétence au 1^{er} janvier 2018

Conformément à la délibération concordante de transferts entre les Communes et l'Agglomération, il convient d'inscrire en DM 3 des dépenses et recettes exceptionnelles à hauteur des derniers résultats transférés. Cette reprise fait l'objet d'une délibération spécifique.

B/ Ajustement des écritures d'ordre

Il est proposé d'inscrire des écritures d'ordre équilibrées en dépense et recette à hauteur de 248 K€ au budget Eau et 357 K€ au budget assainissement afin d'ajuster les écritures de transfert des subventions d'investissement au compte de résultat.

C/ Ajustement de recettes et de dépenses

Il est proposé d'inscrire, au budget annexe Eau, +455 084 € de recettes afin de régulariser la redevance pollution de l'Agence de l'Eau et d'encaisser une contribution du budget assainissement (305 K€), dans le cadre du partage de moyens humains entre les 2 budgets qui fait l'objet d'un suivi précis et d'une refacturation le cas échéant, pour garantir la stricte autonomie des 2 budgets.

La dépense de fonctionnement correspondant à la contribution au budget annexe Eau est inscrite parallèlement sur le budget Assainissement, financée en partie par un redéploiement de 200 K€ pris sur les dépenses de personnel.

Des travaux en régie relatifs aux 2 budgets annexes figurent en annexe 2 de la présente délibération ; les crédits ont déjà été inscrits lors du vote du BP 2018, aucune modification n'est proposée dans le cadre de cette décision modificative.

D/ Dépenses nouvelles

Pour le remboursement des admissions en non-valeur aux communes validé lors du Conseil Communautaire du 15 novembre 2018, il est proposé d'inscrire 50 K€ en dépenses de fonctionnement sur chacun des budgets Eau et Assainissement.

180 K€ sont proposés par ailleurs au budget Assainissement pour ajuster les charges à caractère général notamment pour l'achat de fournitures pour les stations et réseaux, l'achat d'outillages, l'évacuation et le transport des boues, l'incinération et le curage des réseaux.

E/ Nouvel équilibre des budgets annexes Eau et Assainissement (une présentation par chapitre est présentée en annexe).

Budget Eau : l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmentée de 68 190,49 €, et le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié.

Budget Assainissement : l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié et le besoin de financement par emprunt est diminué de 701 K€.

VIII. Evolution du besoin de financement par emprunt du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°3

La présente décision modificative conduit à une diminution du recours à l'emprunt du budget annexe assainissement à hauteur de 701 K€.

Besoin de financement par emprunt après DM N°3					
	BP 2018	DM N°1	DM N°2	DM N°3	Total
Budget principal	3 228 157	-3 228 157	0	0	0
Budget annexe TRANSPORTS	2 944 580	-791 993	0	0	2 152 587
Budget annexe DECHETS	907 325	-907 325	0	0	0
Budget annexe CRR			0	0	0
Budget annexe Zone d'activités du Noret			0	0	0
Budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul			0	0	0
Budget annexe AIBO			0	0	0
Budget annexe Autres ZAE			0	0	0
Budget annexe EAU	2 300 000		0	0	2 300 000
Budget annexe ASSAINISSEMENT	3 500 000		-1 183 430	-700 686	1 615 885
TOTAL	12 880 062	-4 927 475	-1 183 430	-700 686	6 068 472

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions de Décision Modificative n°3 2018 et approuve l'intégration des travaux en régie de l'exercice 2018 (annexe 2).

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 21 DEC. 2018



Contrôle de légalité

Annexe 1 - Présentation par chapitre budgétaire

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
011	Charges générales	61 716,00	70	Produits des services	29 733,00
012	Charges de personnel	67 570,00	73	Impôts et taxes	200 991,00
014	Atténuations de produits	-35 327,31	74	Dotations, subventions et participations	32 071,38
			77	Produits exceptionnels	40 460,05
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	275 753,74	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 457,00
TOTAL		369 712,43	TOTAL		369 712,43

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
20	Immobilisations incorporelles	131 364,31	021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	275 753,74
204	Subventions d'équipements versées	-112 142,00	13	Subventions d'investissement reçues	-19 480,00
21	Immobilisations corporelles	1 678 226,11			
23	Immobilisations en cours	-1 638 091,73			
27	Autres immobilisations financières	130 460,05			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 457,00			
TOTAL		256 273,74	TOTAL		256 273,74

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
023	Virement de section	608 673,25	74	Subventions d'exploitation	1 315 300,48
67	Charges exceptionnelles	1 801 062,00	70	produits des services	885 588,45
			77	Produits exceptionnels	208 846,32
TOTAL		2 409 735,25	TOTAL		2 409 735,25

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
20	Immobilisations incorporelles	-209 238,74	021	Virement de section	608 673,25
21	Immobilisations corporelles	-38 104,14	13	Subventions d'investissement	-2 505 856,94
23	Immobilisations en cours	-1 649 840,81			
041	Opérations d'ordre au sein de la section	691 895,00	041	Opérations d'ordre au sein de la section	691 895,00
TOTAL		-1 205 288,69	TOTAL		-1 205 288,69

BUDGET ANNEXE DECHETS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
022	Dépenses imprévues	-114 120,00			
65	Autres charges de gestion courantes	96 200,00			
67	Charges exceptionnelles	17 920,00			
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
			021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

BUDGET ANNEXE PORTE DE VESOUL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
			70	Produits des services	-90 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-180 000,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-90 000,00
TOTAL		-180 000,00	TOTAL		-180 000,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-90 000,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-180 000,00
			16	Emprunts et dettes assimilées	90 000,00
TOTAL		-90 000,00	TOTAL		-90 000,00

BUDGET ANNEXE AIBO					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
011	Charges à caractère général	-2 167 746,74	70	Produits des services	-723 987,00
66	Charges financières	-72,00			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2 552,92	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2 552,92
023	Virement à la section d'investissement	-956 924,16	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	-923 511,90
TOTAL		-3 122 189,98	TOTAL		-1 644 945,98
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
16	Emprunts et dettes assimilées	-169 544,26	16	Emprunts et dettes assimilées	-136 132,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	-923 511,90	021	Virement de la section de fonctionnement	-956 924,16
TOTAL		-1 093 056,16	TOTAL		-1 093 056,16

BUDGET ANNEXE Autres ZAE					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
011	Charges générales	-6 947,86	002	Résultat de fonctionnement reporté	104 052,14
			77	Produits exceptionnels	-111 000,00
TOTAL		-6 947,86	TOTAL		-6 947,86
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

BUDGET ANNEXE EAU					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
011	Charges générales		002	Résultat de fonctionnement reporté	
65	Autres charges de gestion courantes	50 000,00	77	Produits exceptionnels	259 390,00
			70	Ventes de produits	305 084,00
023	Virement à la section d'investissement	68 190,49	042	Opération d'ordre transfert entre sections	248 127,00
TOTAL		118 190,49	TOTAL		812 601,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
16	Emprunts		001	Résultat d'investissement reporté	
23	Travaux en cours		021	Virement de la section de fonctionnement	68 190,49
10	Dotations et réserves		10	Dotations et réserves	179 936,51
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
040	Opération d'ordre transfert entre sections	248 127,00			
TOTAL		248 127,00	TOTAL		248 127,00

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
011	Charges générales	485 084,00	042	Opération d'ordre transfert entre sections	357 221,00
012	Charges de personnel	-200 000,00	77	Produits exceptionnels	624 201,90
65	Autres charges de gestion courantes	50 000,00			
67	Charges exceptionnelles	18 517,81			
023	Virement à la section d'investissement				
TOTAL		353 601,81	TOTAL		981 422,90
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
			021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
			10	Dotations et réserves	1 057 906,50
040	Opération d'ordre transfert entre sections	357 221,00	16	Recours à l'emprunt	-700 685,50
TOTAL		357 221,00	TOTAL		357 221,00

Annexe 2

ETAT DES TRAVAUX EN REGIE 2018

BUDGET PRINCIPAL						
SERVICE	D/R	IMPUTATION	MATERIEL €	FOURNITURES €	MAIN D'OEUVRE €	TOTAL €
Grands Travaux	D	040 2031	0	0	9 292	9 292
Grands Travaux	D	040 2031	0	0	6 020	6 020
Grands Travaux	D	040 2314	0	0	51 145	51 145
Total dépenses d'investissement :			0	0	66 457	66 457
	R	042 721	0	0	15 312	15 312
	R	042 722	0	0	51 145	51 145
BUDGET EAU						
SERVICE	D/R	IMPUTATION	MATERIEL €	FOURNITURES €	MAIN D'OEUVRE €	TOTAL €
Eau	D	040 21351	0	0	25 871	25 871
Eau	D	040 21531	0	0	151 253	151 253
Eau	D	040 21531	0	0	48 214	48 214
Total dépenses d'investissement :			0	0	225 338	225 338
	R	042 722	0	0	225 338	225 338
BUDGET ASSAINISSEMENT						
SERVICE	D/R	IMPUTATION	MATERIEL €	FOURNITURES €	MAIN D'OEUVRE €	TOTAL €
Assainissement	D	040 21351	0	0	107 806	107 806
Assainissement	D	040 21532	0	0	78 322	78 322
Assainissement	D	040 21532	0	0	115 954	115 954
Grands Travaux	D	040 21532	0	0	25 879	25 879
Grands Travaux	D	040 21532	0	0	11 976	11 976
Total dépenses d'investissement :			0	0	339 937	339 937
	R	042 722	0	0	339 937	339 937